



Convention sur la conservation des espèces migratrices  
appartenant à la faune sauvage



## Rapport de la quatrième réunion du Conseil scientifique

Bonn, Allemagne, 17-19 mai 1993

(préparé par le Secrétariat)

### Remarques liminaires du Président et du Secrétariat

1. Le Président a déclaré ouverte la réunion et présenté les membres du Secrétariat qu'il a remerciés pour la préparation de cette réunion. Il a fait savoir au Conseil que le Dr. Nowak (Allemagne) devait être détaché auprès du secrétariat par son Gouvernement pour une période de deux ans à compter probablement de juin 1993. Puis, le Président a souhaité la bienvenue aux participants, qui se sont présentés. Il a noté que la présente réunion serait celle à laquelle les participants seraient les plus nombreux depuis que de telles réunions du Conseil scientifique ont eu lieu. La liste des participants figure à l'Annexe 1.
2. Le Président a rappelé aux Conseillers que, conformément à la tradition, la langue de la réunion serait l'anglais mais que quelques documents avaient été préparés également en espagnol et en français. Le Secrétariat a ajouté qu'un certain nombre de documents avaient été préparés en plus de ceux qui ont été diffusés avant la réunion. La liste complète des documents examinés par les participants figure à l'Annexe 2.

### Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour (document CMS/ScC.4/1 (Rev.1)) a été adopté sans aucun amendement comme indiqué à l'Annexe 3. Le rapport de la troisième réunion du Conseil scientifique (Genève, septembre 1991) a été également adopté sans aucun amendement (document CMS/ScC.4/Inf.2).

### Rapport sur les activités entre les sessions

4. Le Secrétariat a fait un bref commentaire sur le document CMS/ScC.4/3 et souligné le fait que la Convention entrerait en vigueur à Monaco le 1er juin 1993 et que l'adhésion de la Guinée – représentée à la réunion par un observateur – était imminente. La nomination d'un Conseiller par l'Arabie Saoudite – représentée à la réunion par deux observateurs – restait à clarifier. Le Secrétariat a également appelé l'attention des personnes présentes sur une nouvelle brochure de la CMS qui était maintenant disponible en anglais, espagnol et français.

### Questions concernant des Accords en cours d'élaboration

5. Le Dr. Moser a fait un exposé général sur les activités qui se sont déroulées conjointement avec chacun des projets d'Accord concernant les oiseaux d'eau, projets en cours de mise au point : l'Accord sur la conservation et la gestion des oiseaux d'eau de la région

Afrique/Eurasie (sigle anglais : AEWA) – l'ancien "Accord sur les oiseaux d'eau du Paléarctique occidental" – et l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau d'Asie/Australasie (sigle anglais : AAWA). Il a expliqué que la Communauté économique européenne (CEE) n'avait pas été en mesure d'entreprendre les travaux nécessaires sur l'AEWA et avait donc retiré au début de 1993 son parrainage. En conséquence le Secrétariat de la Convention a pris la relève. Entre temps, le Secrétariat avait rédigé le texte d'un Accord comparable pour les oiseaux d'eau d'Asie/Australasie qui avait fait l'objet d'un examen par un groupe de travail du Conseil scientifique. Le Bureau international de recherches sur les oiseaux d'eau et les zones humides (*International Waterfowl and Wetlands Research Bureau – IWRB*) s'était vu confier un contrat en vue de préparer un certain nombre de documents justificatifs pour chacun des Accords y compris un Plan de gestion général et des Plans d'action particuliers pour divers groupes d'oiseaux d'eau. Les travaux préliminaires sur l'AAWA avaient conduit à la conclusion qu'il était essentiel que les Accords soient harmonisés les uns avec les autres et que cette condition avait déjà entraîné des modifications à l'AEWA. Le Coordinateur a expliqué que d'autres travaux étaient nécessaires pour donner aux textes de l'AEWA, du Plan de gestion et des Plans d'action leur forme définitive. On espère que la mise au point définitive des documents sera achevée dans les semaines qui viennent et qu'ils seront communiqués à tous les Etats de l'aire de répartition en juin ou juillet. Il a estimé que février 1994 était un objectif plus réaliste pour la tenue d'une réunion de négociations concernant cet Accord.

6. Le Secrétariat a expliqué que, bien que les entretiens politiques sur l'AAWA étaient un peu moins avancés, on envisageait de donner aux Etats de l'aire de répartition l'occasion d'examiner tous les documents relatifs à l'AAWA à une réunion qui se tiendrait conjointement avec la prochaine conférence de Ramsar qui aura lieu au Japon en juin 1993. Comme le texte de l'AAWA et un Plan d'action pour les anatidés d'Asie devaient être disponibles plus tard dans la journée, il a été décidé de reporter les débats à venir jusqu'à ce que les Conseillers aient eu l'occasion d'examiner ces documents.

7. M. Dey a souligné l'urgence de prendre des initiatives à l'égard des populations de la grue de Sibérie (*Grus leucogeranus*) des parties occidentales et centrales de cette région. Il a estimé important de préciser le statut juridique d'un Accord que l'Inde avait conclu avec l'ex-Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) en ce qui concerne son applicabilité aux Etats maintenant indépendants. Le Secrétariat a expliqué qu'un accord sous les auspices de la Convention de Bonn avait été rédigé en 1992 par l'*International Crane Foundation (ICF)* mais qu'il estimait qu'un mémorandum d'accord moins officiel, établi par les Etats de l'aire de répartition intéressés, était un moyen plus pratique de promouvoir des actions à court terme. Des initiatives à plus long terme pouvaient être éventuellement incorporées dans l'AAWA. Un certain nombre de Conseillers se sont montrés en faveur de l'élaboration du mémorandum d'Accord au cours de la présente réunion, et il a été convenu qu'un petit groupe de travail devrait se réunir au cours de la soirée. Le groupe de travail et le Secrétariat ont préparé un projet de mémorandum d'accord et il a été décidé que le Secrétariat en ferait parvenir une version définitive avec une lettre d'introduction du Président du Comité permanent au plus grand nombre possible d'Etats de l'aire de répartition afin de poursuivre les entretiens à Kushiro, Japon, conjointement avec la conférence de Ramsar qui aura lieu au début de juin.

8. Le Secrétariat a informé les participants à la réunion des progrès accomplis en ce qui concerne un projet d'Accord sur la conservation des petits cétacés de la Méditerranée et de la mer Noire. Le Secrétariat espère être en mesure de faire circuler un projet révisé au cours de l'automne 1993 après avoir tenu compte des commentaires reçus pendant et après une réunion de consultation qui a eu lieu à Athènes en octobre 1992. A ce sujet, le Dr. Ford a souligné combien il était important que des Parties prennent l'initiative de parrainer des Accords pendant toute la phase difficile des négociations. Il a attiré tout particulièrement l'attention des participants sur les espèces et populations inscrites à l'Annexe II au cours de la dernière session

de la Conférence des Parties et sur la Résolution 3.3 qui invite instamment les Parties qui parrainent des propositions pour répertorier des espèces à prendre des initiatives pour mettre au point des Accords. Dans le cas des petits cétacés en question, M. Rao a estimé qu'il était essentiel d'obtenir des renseignements sur leurs habitudes migratrices avant d'essayer d'élaborer des Accords spécifiques. Le Dr. Perrin a estimé également que nos connaissances sur la migration des petits cétacés étaient très insuffisantes et a proposé que le Conseil scientifique adopte une recommandation en faveur de la poursuite des recherches. M. Dey a souhaité que ces recherches soient concentrées sur les espèces marines alors que le Président a estimé que les espèces d'eau douce étaient celles qui avaient le besoin le plus urgent de mesures de protection. Le Conseil a adopté la recommandation qui figure à l'Annexe 4 et a estimé qu'elle devrait être remaniée sous la forme d'une résolution de la Conférence des Parties qui devrait faire l'objet d'un premier examen par le Conseil à sa prochaine réunion, puis transmise à la Conférence des Parties. Une récapitulation des espèces de la région du sud-est asiatique et de la péninsule indo-malaise susceptibles de bénéficier de recherches sur la conservation figure à l'Annexe 5.

9. En réponse à une question concernant la compétence de la Commission baleinière internationale (CBI), relative aux petits cétacés, le Coordinateur a expliqué le rôle du sous-comité des petits cétacés de cette Commission. Il a souligné le fait que la CBI manquait du cadre politique – que la CMS peut offrir – pour appliquer ses recommandations. Le Dr. Perrin a ajouté que, vraisemblablement la CBI ne parviendrait pas, dans un avenir proche, à prendre une décision sur la question délicate de la compétence pour les petits cétacés.

10. En l'absence du Conseiller de la CEE, il a été décidé qu'aucun débat supplémentaire n'était nécessaire sur le projet d'Accord pour la conservation de la cigogne blanche puisqu'il n'y avait pas de progrès à signaler. La CEE, qui avait proposé de parrainer l'Accord, n'avait pas été en mesure de le faire progresser. Il avait été proposé dans diverses instances que la question d'incorporer ou non des dispositions particulières de cet Accord à l'AEWA soit soulevée à l'occasion d'une réunion de négociations groupant les Etats de l'aire de répartition intéressés.

#### **Aide éventuelle des Conseillers scientifiques en ce qui concerne les Accords de la CMS existants**

11. Le Dr. Ford a informé les participants de l'évolution de l'Accord sur la conservation des chauves-souris en Europe, notant qu'une seule ratification supplémentaire était nécessaire pour que l'Accord entra en vigueur. Puis, le Conseil a examiné les moyens par lesquels il pourrait aider à promouvoir l'Accord, et il a été suggéré de s'efforcer principalement d'encourager les Etats non-membres à signer l'Accord. Mme. Engel a annoncé que l'Accord était sur le point d'être ratifié par le Parlement luxembourgeois et que cette ratification était prévue pour juillet 1993. Le Dr. Bankovics a déclaré qu'il proposerait à la Hongrie d'adhérer, et le Dr. Teixeira a précisé qu'il s'agissait simplement d'une question de temps avant qu'une décision politique soit prise au Portugal.

12. Les Drs. Edelstam et Ford ont exposé aux membres du Conseil la situation actuelle de l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la Baltique et de la mer du Nord, Accord qui n'est pas prêt d'être mis en vigueur. En effet, il n'a obtenu que deux ratifications sur les six nécessaires. Cependant, le secrétariat avait été informé que la ratification de l'Accord serait soumise aux Parlements allemand et danois à la fin de 1993. (*Note du Secrétariat : A l'issue de la réunion on a appris que la Belgique avait ratifié l'Accord le 14 mai 1993.*)

13. Dans le contexte de l'Accord sur les petits cétacés, le Dr. Edelstam a noté les obstacles financiers à la participation des Etats baltes et demandé si une quelconque solution avait été

envisagée. Le Coordinateur a expliqué que bien que cette question ait fait l'objet d'un examen dans diverses instances, aucune solution pratique n'avait encore été trouvée ; on espérait que le Fonds pour l'environnement mondial (*Global Environment Facility – GEF*) recelait quelques espoirs à cet égard. Ces Accords pourraient aussi être rendus plus attractifs pour les pays en développement si la participation de ces pays à des programmes de recherche y était prévue.

14. Le Président a fait un bref rapport sur l'Accord concernant la conservation des phoques dans la mer de Wadden se référant à un résumé des initiatives qui avait été préparé par le Secrétariat commun de la mer de Wadden.

15. Un débat général a eu lieu sur le rôle du Conseil à l'égard des Accords de la CMS existants. Il a été suggéré que le rôle principal du Conseil devait être de faciliter la mise au point de nouveaux accords, et que la CMS tirerait profit de sa participation à des réunions à l'échelon régional. Il a été souligné que les Conseillers étaient souvent des spécialistes, ce qui signifiait qu'ils étaient compétents dans certains domaines et pas dans d'autres. Le Président a conclu en proposant que si la participation de l'ensemble du Conseil aux Accords existants devait être limitée, les Conseillers pourraient, à titre individuel, apporter leur aide.

### **Etablissement de priorités pour l'élaboration de futurs Accords**

16. Le Président a présenté le document CMS/ScC.4/6 dans lequel il a proposé un certain nombre de critères d'importance afin d'établir des priorités pour la mise au point de futurs Accords. Ce sont notamment la disponibilité des renseignements, l'étude du comportement migrateur, l'état de conservation et l'existence d'autres espèces ayant un comportement migrateur ou un état de conservation analogue. Le Secrétariat a indiqué que les critères seraient au besoin révisés et insérés en tant que contribution du Conseil scientifique dans le document de la CMS sur la stratégie en cours de mise au point.

17. Un débat général a eu lieu sur les critères proposés. Le Dr. Moser a exprimé son désaccord quant à la suggestion qui figure dans le document selon laquelle aucun Accord ne devrait être proposé en l'absence de renseignements suffisants sur les espèces. Il a suggéré de classer les critères selon un ordre hiérarchique. En outre, il a estimé que la priorité devait être donnée de manière à ce que les Accords existants ou sur le point d'être conclus ait une pleine efficacité et à ce que les nouveaux Accords à mettre au point ne dépassent pas un certain nombre afin qu'il soit possible de les gérer. Le Dr. Schlatter a souligné l'importance d'établir des "Listes rouges" d'espèces menacées que l'on ne trouve que dans quelques pays d'Amérique latine. Il a estimé que l'état de conservation devait être le critère le plus important étant donné que les espèces en danger étaient celles qui semblaient susciter le plus d'intérêt et attirer le plus de moyens de financement de la part des organisations internationales non-gouvernementales. Puis, un autre débat général a eu lieu sur la définition du mot "migrateur" au sens biologique et sur l'interprétation donnée par la Convention à ce terme; le Dr. Pfeffer a cité un certain nombre d'exemples de mammifères terrestres dont l'inclusion dans les Annexes ou leur exclusion semblait contestable.

18. La réunion s'est scindée en sous-groupes régionaux (représentant l'Afrique, les Amériques, l'Asie/Océanie et l'Europe) afin de mettre au point une liste d'espèces ou de groupes justifiant l'élaboration d'Accords en tenant compte de critères reconnus. Après que les groupes aient fait connaître leurs conclusions, le Président a résumé les suggestions et invité individuellement les Conseillers à prendre la responsabilité de préparer un document de base qui exposerait les raisons de mettre au point un Accord pour une ou plusieurs espèces ou un ou plusieurs groupes identifiés. L'Annexe 6 énumère toutes les espèces ou groupes proposés comme candidats éventuels pour des Accords. Dans certains cas, les Conseillers qui, à titre

individuel, ont convenu de travailler à la mise au point d'un Accord, sont identifiés ; dans d'autres, une autre solution est proposée.

19. Le Secrétariat a souligné le fait qu'il faudrait établir des priorités pour poursuivre les travaux déjà entrepris sur d'autres Accords car il ne serait guère réaliste de la part de la Convention de gérer le développement de 10 ou 15 Accords dans une conjoncture où les ressources sont déjà limitées. Il a été décidé que la tâche principale des Conseillers avant la prochaine réunion serait d'explorer d'une manière plus approfondie les possibilités existant pour la mise au point d'Accords. Un consensus a été atteint pour que les Accords sur les mammifères de la région sahélo-saharienne et sur les albatros (mondialement) soient parmi les premières initiatives à examiner. Cependant, on a noté qu'étant donné la situation actuelle dans la région sahélo-saharienne il y avait peu de chances qu'un Accord puisse être définitivement mis au point avant la prochaine session de la Conférence des Parties. Le Dr. Teixeira a suggéré qu'on envisage de combiner éventuellement les accords sur les petits cétacés de la Baltique et de la mer du Nord, d'une part, de la Méditerranée et de la mer Noire, d'autre part, afin d'y incorporer les cétacés des eaux côtières du Portugal, de l'Espagne et de la France.

### **Questions concernant les Accords actuellement en cours d'élaboration (suite)**

20. Le Secrétariat a présenté le projet d'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau d'Asie/Australasie (sigle anglais : AAWA), en soulignant l'importance d'un certain nombre de nouveaux éléments contenus dans le présent projet de document. Ceux-ci comportent notamment un système de classification hiérarchique d'annexes énumérant les espèces couvertes par l'Accord, des dispositions pour la création d'un Comité exécutif, des changements au préambule et aux définitions afin de la harmoniser avec l'AEWA et l'inclusion de diverses suggestions soumises par l'Australie. Les Conseillers ont formulé un certain nombre de remarques générales que le Secrétariat a incorporées dans le projet révisé qui sera adressé aux Etats de l'aire de répartition en juin 1993. Le Dr. Moser a proposé que la référence à la préparation des *Flyway Conservation Plans* soit amendée et devienne "*Species Conservation Plans*" afin de tenir compte de la terminologie établie et d'éviter de donner une fausse impression de leur contenu. Le Dr. Edelstam a estimé que le texte principal de l'Accord devait se limiter à des principes de base et laisser les dispositions plus spécifiques aux Plans d'action. Ceci pourrait également avoir l'avantage de simplifier la tâche d'étendre au besoin l'Accord à d'autres groupes que celui des oiseaux d'eau. Il a aussi souligné l'importance de faire référence à l'aide qui pourrait être exigée par les pays en développement pour appliquer l'Accord.

21. M. Rao a proposé que les Parties à l'Accord aient la faculté d'apporter des amendements au Plan de gestion et que lorsque deux solutions avaient été proposées dans l'Article IV pour que des mesures de conservation d'espèces soient prises, la première formulation, moins spécifique, était préférable. Il a également proposé de renforcer les liens entre l'Accord et la Convention-mère en y insérant l'obligation de faire rapport. M. Rao a estimé qu'il n'était pas judicieux de lier les actions coopératives pour les rapaces dans le cadre d'un AAWA étendu étant donné le chevauchement de son champ d'application sur l'Accord concernant les oiseaux d'eau d'Afrique/Eurasie. Le Dr. Moser a indiqué que la mise au point d'un Accord plus large sur les oiseaux migrateurs entraînerait des difficultés considérables. Le Dr. Devillers a proposé que les travaux concernant l'Accord sur les oiseaux d'eau se poursuive comme prévu et qu'on envisage d'y incorporer plus tard d'autres espèces. Le Président a conclu que la question des rapaces devrait être traitée ultérieurement dans le cadre ou hors du cadre de l'AAWA. Bien qu'on n'ait abouti à aucun consensus sur la manière d'étendre l'Accord à d'autres groupes tels que les rapaces ou les passereaux, ou même de déterminer si c'était souhaitable, il a été suggéré que le texte du projet soit rédigé de façon à n'en pas exclure cette possibilité. Le Dr. Devillers a souligné le fait que le texte existant n'exigeait à cet égard que des changements limités.

**Progrès accomplis sur les rapports d'examen concernant les espèces sélectionnées figurant à l'Annexe I (*Addax nasomaculatus*, *Gazella dorcas*, *Gazella leptoceros*, *Chlamydotis undulata*, *Numenius tenuirostris*, *Dendroica kirtlandii*, *Bos sauveli*, ainsi que les populations indo-pacifiques de tortues marines)**

22. Le Secrétariat a présenté le document CMS/ScC.4/8 concernant la préparation de rapports d'études pour certaines espèces figurant à l'Annexe I notant que les rapports définitifs devraient être soumis au Secrétariat pour janvier 1994 afin d'avoir le temps de les traduire et de les reproduire. Les participants ont décidé qu'avant d'être mis sous leur forme définitive les rapports devraient être soumis à tous les membres du Conseil pour examen et commentaires car ils devraient être présentés à la Conférence des Parties en tant que documents du Conseil scientifique.

***Addax nasomaculatus*, *Gazella dorcas*, *Gazella leptoceros***

23. Le Dr. Pfeffer a présenté le projet des rapports d'examen pour les trois espèces dont les noms figurent en intertitre (ci-dessus), lesquelles, a-t-il indiqué, sont menacées en raison de la chasse inconsidérée qui leur est faite, chasse qui se trouve facilitée par l'emploi de véhicules tout terrain et la prolifération d'armes. Ses recommandations en vue de mesures à prendre étaient similaires pour les trois espèces : renforcement de la protection législative dans les Etats de l'aire de répartition concernés, interdiction de chasser à partir de véhicules, réalisation de nouvelles enquêtes et de campagnes de surveillance dès que les conditions le permettront (étant donné que la plupart des informations sur les espèces sont périmées), établissement *in situ* de programmes de reproduction en captivité et coordination des politiques gouvernementales en ce qui concerne la conservation et le développement. Mises à part les espèces pour lesquelles des rapports d'examen ont été préparés le Dr. Pfeffer a estimé que l'inscription dans les Annexes de la CMS était justifiée pour plusieurs autres espèces d'antilopes.

24. Le Conseil a accueilli avec satisfaction l'information donnée par le Dr. Pfeffer selon laquelle le Gouvernement français a indiqué sa volonté de contribuer à l'élaboration d'un Accord sur les mammifères de la région sahélo-saharienne. Il a été convenu qu'un groupe de travail restreint serait créé comportant les Conseillers suivants : Beudels, Bigan, Devillers, Ngog et Pfeffer. Ce groupe serait chargé, entre autres : (1) d'achever les rapports d'examen avant la fin de 1993 ; (2) d'élaborer un Plan d'action comportant des recommandations pour des mesures spécifiques à prendre conformément à la Résolution 3.2 sur les espèces de l'Annexe I ; (3) de rechercher les possibilités d'élaboration d'un Accord de la CMS sur les mammifères de la région sahélo-saharienne et (4) de formuler des propositions pour l'inscription d'autres espèces, le cas échéant. Il a été convenu que le groupe de travail choisirait son propre président et qu'on se mettrait au besoin en rapport avec le Secrétariat pour tenir une autre réunion.

***Chlamydotis undulata***

25. Un groupe de travail restreint (Dey, Felemban, Frankenberg, Gayyed et Rao) a été constitué pour examiner comment travailler au mieux sur l'outarde houbara. Le Dr. Frankenberg a déclaré que la population d'outardes houbara en Israël n'était pas migratrice et s'était stabilisée à 400 oiseaux au total. Le Dr. Felemban a fait savoir que la population d'Arabie Saoudite (également d'environ 400 oiseaux) était migratrice. Peu de renseignements sur la reproduction dans la nature étaient disponibles, néanmoins, et les animaux élevés en captivité avaient rencontré des difficultés d'adaptation à la vie sauvage. M. Rao a annoncé que l'UICN avait l'intention d'organiser un atelier au Pakistan dans les prochains mois qui servirait à présenter la CMS et son rôle potentiel pour ce qui est de la conservation de l'outarde houbara.

26. Il a été décidé que les Conseillers de chacun des pays intéressés prépareraient un rapport d'examen de caractère national sur les espèces et le soumettraient au Secrétariat au début d'octobre 1993. Le Secrétariat est convenu de se mettre en rapport avec le *Steppe and Grassland Birds Group* de *Birdlife International* afin d'obtenir des renseignements supplémentaires pour les autres Etats de l'aire de répartition qui ne sont pas représentés à la CMS. Ensuite, le Secrétariat fera une compilation des renseignements disponibles et la communiquera aux membres du groupe de travail. L'observateur de l'Arabie Saoudite est convenu de rechercher entre temps les initiatives qui avaient déjà été prises dans son pays pour mettre au point un Accord sur l'outarde houbara, et de communiquer ses conclusions au Secrétariat à la fin du mois de juillet 1993. Il a été décidé que, si aucune initiative n'a eu lieu de la part de l'Arabie Saoudite, le Secrétariat s'efforcera de travailler sur le premier projet d'un Accord avec l'aide du *Steppe and Grassland Birds Group*.

### *Numenius tenuirostris*

27. Le Dr. Devillers a fait savoir qu'un projet de la CEE pour *Numenius tenuirostris* avait été mis au point dans le cadre de la Résolution 3.2, paragraphe 4, et que le Conseil scientifique y avait participé par l'intermédiaire du Dr. Nowak. Un plan d'urgence avait été élaboré en mettant l'accent sur la détermination des lieux d'hivernage, la mise au point d'un plan de gestion pour les zones-clés d'escale (par exemple en Albanie) et l'identification des aires historiques de reproduction. Le Conseil a demandé au Dr. Devillers d'achever les rapports d'études avec l'aide de la *Birdlife International* (qui avait fait un bref rapport pour la dernière réunion des Parties) et du Dr. Nowak.

### *Dendroica kirtlandii*

28. Le Dr. Nowak a déclaré qu'il n'y avait eu aucune nouvelle information concernant cette espèce. Il a été convenu que le Secrétariat s'efforcera d'obtenir d'autres renseignements, comme demandé par la Conférence des Parties, avec l'aide éventuelle de la *Royal Society for the Protection of Birds (RSBP)*.

### *Bos sauveli*

29. Le Dr. Edelstam a fait savoir qu'on avait repéré récemment par avion des koupreys dans la zone frontière du Cambodge, du Laos, de la Thaïlande et du Viet Nam et que des trophées avaient été vus sur les marchés locaux en Thaïlande. Il a convenu d'envoyer un rapport au Secrétariat après avoir recueilli des informations complémentaires, dont certaines pourraient être obtenues à partir de contacts en Thaïlande. Le Dr. Pfeiffer a indiqué que deux troupeaux de koupreys avaient été identifiés au Viet Nam lequel, selon lui, souhaiterait vivement coopérer à un programme de protection.

## **Populations indo-pacifiques de tortues marines**

30. Mme. Weaver a informé les participants à la réunion que l'Australie avait demandé qu'un rapport complet soit fait sur chacune des espèces de tortues marines figurant sur la liste de l'Annexe I, lequel serait effectué en deux phases. La Partie I devrait être terminée à la fin de 1993 et la Partie II en 1994. Le rapport résumerait l'historique de la vie de cinq espèces et donnerait des précisions sur l'état et l'évolution de la population, sur les priorités en matière de recherche et de surveillance ainsi que sur les stratégies de conservation. En outre, les résultats

d'un atelier sur la conservation de la tortue marine, qui s'est tenu en Australie en novembre 1990 seront publiés sous peu et seront mis à la disposition des Conseillers scientifiques.

31. Les participants ont estimé que la question concernant ce qui pourrait être fait pour les espèces de l'Annexe I exigeait un complément d'examen. Un petit comité a été formé pour procéder à l'examen des espèces figurant à l'Annexe I en vue de recommander celles qui devraient faire l'objet de mesures conformément à la Résolution 3.2 et d'évaluer ce qui a déjà été accompli pour les espèces et les groupes identifiés lors de la dernière session de la Conférence des Parties. Les recommandations du comité, qui ont été adoptées par le Conseil, figurent à l'Annexe 7. Plus précisément, il a été convenu que quatre espèces figurant actuellement à l'Annexe I (*Monachus monachus*, *Gazella dama*, *Chloephaga rubidiceps* et *Grus leucogeranus*) devraient faire l'objet de mesures concertées et que quatre autres espèces qui ne figurent pas encore sur la liste justifient un examen attentif sous réserve de leur inclusion dans l'Annexe I (*Otis tarda*, *Oryx dammah*, *Chlamydotis undulata* (la totalité de l'espèce) et *Oxyura leucocephala*). Le Dr. Teixeira a approuvé la proposition concernant l'inclusion de *Monachus monachus* dans le groupe d'espèces en faveur duquel des mesures concertées seraient prises. De même, le Dr. Moser a appuyé l'inclusion de *Chloephaga rubidiceps*. Il a ajouté que l'IWRB avait préparé une proposition de projet pour une application éventuelle par le Dr. Schlatter et l'organisation non-gouvernementale : *Wetlands for the Americas*. Le Président a suggéré qu'un Plan d'Action pour les espèces soit établi.

32. En ce qui concerne les espèces qui ne sont pas encore inscrites à l'Annexe I, le Dr. Bankovics a suggéré d'envisager de préparer une proposition pour y faire figurer *Otis tarda* et de mettre au point un Accord pour l'espèce. Le Dr. Teixeira a recommandé qu'un tel Accord englobe la Péninsule ibérique et a offert de fournir des données en provenance du Portugal. Le groupe de travail sur les mammifères de la région sahélo-saharienne a été prié d'examiner l'inscription d'*Oryx dammah*. Il a été convenu que d'autres mesures concernant l'inscription de *Chlamydotis undulata* seraient examinées au sein du groupe de travail sur l'outarde houbara qui vient d'être créé. D'autres initiatives concernant *Oxyura leucocephala* sont décrites au paragraphe 37 ci-après.

### **Activités du Conseil scientifique faisant suite aux résolutions de la Conférence des Parties et à d'autres recommandations**

33. Le Président a attiré l'attention des participants sur la référence faite dans le document CMS/ScC.4/7 concernant une résolution de la Conférence de Parties demandant au Conseil scientifique de donner la priorité aux recommandations sur les mesures de conservation et de gestion des siréniens. Le Secrétariat a rappelé au Conseil une décision prise au cours de sa troisième réunion en vue de créer un groupe de travail sur les siréniens, décision qui n'a pas encore eu d'effet. Mme. Weaver a déclaré que l'Australie n'était pas en mesure de financer un travail quelconque sur les siréniens cette année, mais a proposé d'examiner la possibilité d'accorder une priorité plus élevée à ce groupe si le Conseil scientifique l'estimait important. Le Secrétariat a noté qu'un Plan d'action UICN/SSC pour les siréniens était en cours d'élaboration, mais qu'il n'était pas clairement précisé quand il serait prêt. Le Dr. Sylla a déclaré que les lamantins en Afrique occidentale (par ex. : Sénégal, Gambie, Guinée et Guinée-Bissau), traversaient probablement les frontières internationales, mais que des renseignements complémentaires sur leur comportement migrateur étaient nécessaires.

34. Se référant à la même résolution, Mme. Weaver a déclaré que l'Australie avait donné priorité à des initiatives concernant les albatros. Un rapport était en cours de préparation qui comporterait des recommandations sur l'inscription des albatros aux Annexes I et II de même qu'un examen du problème de la mortalité causée par la pêche aux filets dérivants. Le rapport

devrait être prêt en juin 1993 et sera diffusé à tous les Conseillers avant la prochaine réunion. Le Professeur Vaz Ferreira a exprimé l'opinion que les albatros sont mondialement menacés par la pêche au thon et que l'élaboration d'un accord à l'échelle mondiale serait également intéressante pour les pêcheries concernées. Certains Conseillers étaient d'avis qu'un Accord international serait bénéfique pour les oiseaux océaniques en général.

### **Plan de projet pour un document sur les obstacles artificiels aux migrations**

35. Le Président a présenté le document CMS/ScC.4/9, schéma d'un document demandé par le Conseil lors de sa dernière réunion, concernant le problème des obstacles artificiels aux migrations. Le Dr. Moser a estimé qu'on avait donné trop d'importance au problème des obstacles eux-mêmes et qu'il fallait s'attaquer au problème plus général de la fragmentation des habitats. Certains autres Conseillers ont suggéré des additifs ou des modifications mineurs. Une version révisée de schéma figure à l'Annexe 8. Le Conseil a approuvé la suggestion du Président selon laquelle le document devrait être préparé sous contrat et diffusé aux Conseillers sous une forme condensée pour commentaires. Il serait ensuite révisé par le Conseil pour examen à sa prochaine réunion.

### **Propositions pour des amendements aux Annexes I et II**

36. Le Secrétariat a rappelé aux participants que les propositions concernant des amendements à apporter aux Annexes de la CMS devaient être soumises par les Parties à la Convention au moins 150 jours avant le début de la prochaine session de la Conférence des Parties. Etant donné que la prochaine doit probablement avoir lieu en mai/juin 1994, les propositions devraient être prêtes en décembre 1993 ou en janvier 1994 au plus tard.

37. Le Dr. Moser a ensuite présenté une proposition préparée par le Bureau international de recherches sur les oiseaux d'eau et les zones humides (*International Waterfowl and Wetlands Research Bureau — IWRB*) et le *Wildfowl and Wetland Trust* concernant l'inscription à l'Annexe I du canard à tête blanche, *Oxyura leucocephala* (document CMS/ScC.4/10 Annexe 1). La population totale, qui s'élève maintenant à environ 19 000 oiseaux, est très fragmentée. L'espèce est menacée par l'hybridation avec une espèce introduite, *Oxyura jamaicensis*, dont l'aire de répartition est en expansion. Un Plan de conservation de l'espèce est en cours de préparation. Il servira de guide pour toute une gamme de mesures à prendre par les Parties au profit de l'espèce. Le Dr. Devillers a indiqué que la CEE pourrait envisager le parrainage de la proposition après consultation avec les Etats membres. Le Président a suggéré que le Plan de conservation de l'espèce soit soumis conjointement avec la proposition d'inscription afin d'encourager les Parties à prendre des mesures immédiates.

### **Proposition pour un mécanisme d'examen des Annexes de la CMS**

38. Le Président a présenté le document CMS/ScC.4/11 en soulignant qu'il était nécessaire que le Conseil examine les Annexes pour s'assurer qu'elles constituent bien une base solide pour les activités de la Convention. Il a proposé de procéder en premier lieu à un examen de chaque groupe taxonomique afin d'identifier ceux comportant des espèces migratrices. Il y aurait lieu, lors de la prochaine session des Parties et par la suite d'inscrire des espèces migratrices ne figurant pas actuellement sur les listes et qui sont en danger ou pour lesquelles l'élaboration d'Accords serait bénéfique. Il a rappelé aux participants que la Conférence des Parties a donné instruction au Conseil de prêter une attention particulière à l'inscription des espèces néotropicales. Le Président a proposé que les taxons ci-après énumérés soient examinés de toute

urgence afin de déterminer s'il y aurait lieu de les inclure dans les Annexes : Primates, Carnivora, Sirenia, Equidae, Bovidae, Diomedidae, Procellariidae, Ciconiidae, Threskiornithidae, Gruidae et Otidae. Le Dr. Frankenberg a estimé qu'on n'a pas accordé suffisamment d'attention aux oiseaux chanteurs au titre de la Convention. Le Dr. Perrin a indiqué que l'on manquait de renseignements sur l'état des migrations de nombreux petits cétacés qui ne figurent pas à l'Annexe II et que leur inscription doit faire à l'avenir l'objet d'un examen plus approfondi.

39. Comme il y avait consensus au sujet des taxons qui avaient été identifiés, le Président a demandé assistance individuellement aux Conseillers afin premièrement d'examiner si les espèces étaient ou n'étaient pas migratrices, et deuxièmement d'évaluer la mesure dans laquelle elles étaient menacées. Le Dr. Moser a offert de travailler sur les Ciconiidae et les Threskiornithidae, avec l'aide des groupes spécialisés de l'IWRB et sur les Gruidae avec l'aide de l'*International Crane Foundation*. Il a été convenu que le Dr. Bankovics et le Président travailleraient conjointement sur les Diomedidae et les Procellariidae. Il a été suggéré que le Président se mette en rapport avec le *Steppe and Grassland Birds Group* de *Birdlife International* pour examiner les Otidae et avec divers groupes spécialisés de l'UICN/SSC pour les autres taxons identifiés.

### **Propositions pour des amendements aux Annexes I et II (suite)**

40. Le Conseil a examiné certaines propositions préliminaires préparées par le Prof. Vaz Ferreira concernant l'inscription à l'Annexe II : (1) des populations uruguayennes et argentines du cygne à col noir, *Cygnus melancoryphus*, (2) de toutes les espèces du genre *Diomedea* et (3) des populations uruguayennes d'otaries, *Otaria flavescens* Shaw. Les participants sont convenus que le cygne à col noir était déjà couvert du fait de la présence actuelle des Anatidae sur la liste, que la question de l'inscription éventuelle de l'albatros pourrait être tranchée par le Dr. Bankovics et par les travaux effectués en Australie, avec l'aide du Prof. Vaz Ferreira, et que l'inscription éventuelle de l'otarie serait débattue lors de la prochaine session.

### **Conséquences pour la CMS des travaux effectués par l'UICN sur les "Catégories de menaces"**

41. Le Président a attiré l'attention des participants sur les travaux effectués par l'UICN concernant la redéfinition des catégories de menaces utilisée pour inclure les espèces sur la Liste rouge de l'UICN. Un document de l'UICN sur le sujet a été diffusé sous la cote CMS/ScC.4/Inf.4. Le Secrétariat a estimé qu'il serait utile d'informer le Conseil scientifique de cette question étant donné que les travaux avaient des conséquences pour la CMS. Le Dr. Devillers a fait des critiques sur certaines des propositions avancées dans le document de l'UICN et pour lesquelles règne encore une très grande incertitude étant donné qu'elles n'ont pas encore été adoptées. Compte tenu de cette incertitude, il pensait que le Conseil scientifique devrait recommander que la CMS se désolidarise des critères de l'UICN et élabore sa propre définition de l'expression "en danger". Le Dr. Ford a, d'une façon générale, approuvé cette suggestion, ajoutant que la définition adoptée devrait être assez large de façon à ne pas exclure des espèces qui ne pourraient pas autrement se qualifier pour un examen avec des critères plus rigides. Il a suggéré que la résolution liant la CMS à la définition de l'expression "en danger" de l'UICN (1988) – Résolution 2.2 – devrait être modifiée mais non rejetée entièrement, étant donné que certaines parties de la résolution avaient encore une certaine valeur. Les Drs. Ford et Frankenberg ont estimé adéquate la définition figurant dans le texte de la Convention.

42. M. Rao a estimé qu'il était prématuré de prendre une décision définitive sur cette question avant que les critères de l'UICN ne soient formellement adoptés, ce qui devrait avoir

lieu lors de l'Assemblée générale de l'UICN en janvier 1994. Le Conseil a décidé que les Conseillers devraient individuellement envoyer leurs commentaires sur les critères directement à l'UICN, que les inquiétudes exprimées lors de la réunion devraient être adressées au Comité permanent de la CMS et qu'un groupe de travail (composé de Bankovics, Devillers, Ford, Perrin et Rao) devrait préparer un document pour la prochaine réunion du Conseil expliquant toutes les implications des critères de l'UICN pour la CMS. Il a été demandé au Dr. Ford de préparer, entre temps, un projet de résolution qui servirait à rompre le lien avec la définition de l'UICN. Le texte du projet de résolution figure à l'Annexe 9 avec les commentaires du Secrétariat.

### **Contribution du Conseil scientifique à une stratégie pour le futur développement de la Convention**

43. Le Secrétariat a présenté le document CMS/ScC.4/12, version abrégée d'un document concernant la stratégie pour le futur développement de la Convention préparé à la demande de la Conférence des Parties à sa troisième session. Le Comité permanent avait révisé un premier projet de document plus long, mais encore incomplet, en février 1993 et avait estimé utile de recevoir des données d'autres instances intéressées y compris le Conseil scientifique. A cet effet, le Président du Conseil scientifique avait préparé un document succinct exposant dans ses grandes lignes ce qu'il estimait être les tâches essentielles du Conseil dans les années à venir. Les participants ont décidé que ces idées devraient être incorporées dans le document sur la stratégie comme apport du Conseil.

44. Le Dr. Edelstam a félicité le Secrétariat pour ce document. Plusieurs Conseillers ont fait des commentaires spécifiques sur diverses sections, notamment : la nécessité de renforcer les mesures concernant les espèces de l'Annexe I par la Résolution 3.2, la forme et le contenu d'un rapport général sur les rapports des Parties, et les rôles respectifs du Conseil scientifique et du Comité scientifique établi lors de chaque session de la Conférence des Parties. Les commentaires sont résumés à l'Annexe 10.

### **Organisation d'un symposium scientifique**

45. Le Président a présenté le document CMS/ScC.4/13 comportant l'esquisse d'un projet de programme pour le symposium scientifique qui devrait avoir lieu au cours de la quatrième session de la Conférence des Parties. Les Conseillers ont fait un certain nombre de suggestions spécifiques telles que :

- inviter un orateur à présenter la question des migrations (cependant certains Conseillers ont émis des réserves à cette suggestion)
- commencer par une présentation sur la Convention de Bonn, en expliquant ce que la Convention a à offrir aux Parties potentielles en termes de mesures à prendre à l'égard des espèces de l'Annexe I et de celles de l'Annexe II, respectivement
- mettre l'accent sur ce qui a été ou est actuellement réalisé dans le cadre de la Convention (par exemple, les initiatives pour la grue de Sibérie) plutôt que sur les initiatives en faveur des espèces migratrices conduites indépendamment.

Le Dr. Ford a exprimé des réserves sur l'utilisation en tant qu'étude de cas de l'oie à front blanc du Groenland – car elle a déjà été citée fréquemment – et du saumon migrateur. D'autres Conseillers ont suggéré que le symposium mette en lumière le problème des oiseaux océaniques et des perturbations provoquées par la chasse et la pêche, problème qui est également important pour les espèces marines.

46. Le Président a conclu en suggérant que le symposium ait une orientation africaine. Il est convenu de préparer, en consultation avec le Dr. Boere (des Pays-Bas) et le Secrétariat, un deuxième projet de programme qui serait communiqué aux Conseillers pour commentaires. Il a demandé aux Conseillers de faire entre temps des suggestions pour des orateurs éventuels, en gardant présent à l'esprit qu'il pourrait y avoir des implications financières.

### **Liste des noms communs des espèces couvertes par la Convention**

47. Le Secrétariat a diffusé au début de la réunion le document CMS/ScC.4/14 – une liste en anglais, espagnol et français des noms communs des espèces figurant dans les Annexes de la CMS – et a demandé aux Conseillers de faire leurs commentaires par écrit pendant la réunion. Etant donné qu'un petit nombre seulement de commentaires ont été reçus, il a été demandé aux Conseillers de soumettre leurs autres commentaires au Secrétariat après la réunion. Le Secrétariat a demandé l'aide de Conseillers parlant l'espagnol et le français, en particulier, pour inscrire les noms communs manquants et apporter les corrections rédactionnelles, le cas échéant.

### **Date et lieu de la prochaine réunion du Conseil scientifique**

48. Le Secrétariat a informé le Conseil des dispositions prises pour les réunions à tenir conjointement avec la quatrième session de la Conférence des Parties qui aura probablement lieu au cours de la première quinzaine de juin 1994 au siège du PNUE à Nairobi. Actuellement, il est prévu une réunion du Conseil scientifique d'une durée d'un jour et demi, précédée d'un symposium scientifique et peut-être de négociations pour l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique/Eurasie et suivie par la réunion des Parties.

### **Questions diverses**

49. Le Président a soulevé la question de savoir si une proposition devait être soumise lors de la prochaine session de la Conférence des Parties pour donner aux Parties l'occasion de nommer un représentant adjoint au Conseil scientifique qui jouerait le rôle de suppléant lorsque le Conseiller habituel ne peut assister aux séances. Certains Conseillers ont estimé qu'il était important qu'il y ait continuité dans la formation du Conseil pour que les débats soient plus constructifs d'une réunion à l'autre. Toutefois, il a été reconnu qu'il était également dans l'intérêt du Conseil que toutes les Parties soient représentées à chaque réunion. Il a été convenu que le Secrétariat fasse une proposition de façon à ce que les Parties aient l'occasion de nommer officiellement un représentant adjoint autorisé à participer en l'absence du Conseiller habituel, mais que la nomination d'un Conseiller adjoint devait être laissée à la discrétion des Parties individuellement. Il a été en outre convenu qu'aucune rétribution ne serait accordée aux adjoints aux Conseillers désignés pour la Conférence, étant donné qu'ils sont nommés au service du Conseil en raison de leur spécialisation scientifique.

50. Avant de clôturer la réunion, le Président a remercié les participants et le personnel du Secrétariat pour leur contribution, tout en notant qu'il y avait beaucoup de travail à effectuer avant la prochaine réunion du Conseil.

## Liste des participants

<b>Président:</b>	Dr. Wim Wolff	Pays-Bas
<b>Membres:</b>	Dr. Attila Bankovics	Hongrie
	Dr. Roseline Beudels (temps partiel)	Belgique
	Dr. Michael Cohen	Afrique du sud
	Dr. Pierre Devillers (temps partiel)	Belgique
	M. Shri S. C. Dey	Inde
	Dr. Carl Edelstam	Suède
	Mme. Edmée Engel	Luxembourg
	Dr. Michael Ford	Royaume Uni
	Dr. Eliezer Frankenberg	Israël
	Dr. Michael Moser	Nommé par la Conférence
	Dr. Jean Ngog Nje	Cameroun
	Dr. Eugeniusz Nowak	Allemagne
	Mme. Gunn Paulsen (temps partiel)	Norvège
	Dr. William Perrin	Nommé par la Conférence
	Dr. Pierre Pfeffer	Nommé par la Conférence
	M. Gerald Ajongbah Punguse	Ghana
	M. Adbul Latif Rao	Pakistan
	Dr. Roberto Schlatter	Nommé par la Conférence
	Dr. Seydina Issa Sylla	Sénégal
	Dr. António Teixeira	Portugal
	M. Namory Traore	Mali
	Prof. Raúl Vaz Ferreira	Uruguay
	Mme. Karen Weaver	Australie
<b>Observateurs:</b>	M. Abdel Kader Bangoura	Guinée
	Dr. Abdelrhman El-Hawawi (temps partiel)	Arabie Saoudite
	Dr. Hassan M. Felemban	Arabie Saoudite
	Dr. Mervat M. Gayyed	Egypte (au nom du Dr. Fouda)
	Dr. Ved Mitra (temps partiel)	Inde
<b>Secretariat:</b>	M. Arnulf Müller-Helmbrecht	Coordonnateur
	M. Douglas Hykle	Administrateur de programme

---

Les Conseillers suivants ont adressé leurs excuses : Bel Hadj Kacem (Tunisie), Bigan (France), Grillo (Monaco, Partie à la CMS depuis 1.6.93), Helle (Finlande), Madsen (Danemark), Morillo (Espagne), Spina (Italie), Torres (Chili), et Wilson (Irlande).

## Liste des documents examinés lors de la réunion

Provisional agenda	CMS/ScC.4/1 Rev.1	
Annotated provisional agenda	CMS/ScC.4/2	Annexes 1, 2
Report on intersessional activities	CMS/ScC.4/3	
Matters concerning draft Agreements currently under development	CMS/ScC.4/4	
Possible assistance of Scientific Councillors vis-à-vis existing CMS Agreements	CMS/ScC.4/5	Annexes 1, 2, 3
Establishment of priorities for the development of future Agreements	CMS/ScC.4/6	
Activités du Conseil scientifique faisant suite aux résolutions de la Conférence et à d'autres recommandations	CMS/ScC.4/7	
Progress on review reports for selected Appendix I species	CMS/ScC.4/8	Annexes 1, 2, 3
Draft outline for a paper on artificial barriers to migration	CMS/ScC.4/9	Annex 1
Proposals for amendments to Appendices I and II	CMS/ScC.4/10	Annex 1
Proposal for a mechanism to review the CMS Appendices	CMS/ScC.4/11	
Scientific Council inputs to a strategy for the future development of the Convention	CMS/ScC.4/12	Annexes 1, 2
Organization of the scientific symposium to be held during the 4th meeting of the Conference of the Parties	CMS/ScC.4/13	Annex 1
List of common names for CMS species	CMS/ScC.4/14	
Date and venue of the next meeting of the Scientific Council	CMS/ScC.4/15	Annex 1
Texte de la Convention, Annexes I et II, Liste des Parties	CMS/ScC.4/Inf.1	
Rapport de la 3 <sup>e</sup> réunion du Conseil scientifique	CMS/ScC.4/Inf.2	
Liste des membres du Conseil scientifique	CMS/ScC.4/Inf.3	
Implications for CMS of work being carried out by IUCN on "Categories of Threat"	CMS/ScC.4/Inf.4	
Présentation normalisée révisée des rapports des Parties	CMS/ScC.4/Inf.5	

### Documents divers

Agreement on the Conservation of Asian/Australasian Waterfowl, Action Plan for Asian Anatidae (Draft, May 1993)

**Accord sur la conservation des chauves-souris en Europe**

**Accord sur la conservation des petits cétacés de la Baltique et de la Mer du Nord**

Note on Siberian cranes (soumise par l'Inde)

L'article: Seabirds in Strife (*Forest & Bird*, November 1990)

**Draft proposals to include in Appendix II: *Otaria flavescens* Shaw (Uruguay populations), *Cygnus melancoryphus***

**(Uruguay and Argentina populations), and all species of the genus *Diomedea* (préparé par le Prof. Vaz Ferreira)**

**List of species to be considered for the Appendices (préparé par le Dr. Schlatter)**

(LES DOCUMENTS EN CARACTERES GRAS SONT DISPONIBLE EN ESPAGNOL ET/OU EN FRANCAIS)

## Quatrième réunion du Conseil scientifique de la CMS

17-19 Mai 1993, Bonn

### Ordre du jour

1. Remarques liminaires du Président et du Secrétariat
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport sur les activités entre les sessions
4. Questions concernant des Accords en cours d'élaboration :
  - Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique/Eurasie
  - Accord sur les oiseaux d'eau d'Asie/Australasie
  - Accord sur les petits cétacés de la Méditerranée et de la mer Noire
5. Aide éventuelle de Conseillers scientifiques en ce qui concerne les Accords de la CMS existants
  - Chauves-souris d'Europe
  - Petits cétacés de la Baltique et de la mer du Nord
  - Phoques de la mer de Wadden
6. Etablissement de priorités pour l'élaboration de futurs Accords
7. Activités du Conseil scientifique faisant suite aux résolutions de la Conférence des Parties et à d'autres recommandations
8. Progrès accomplis sur les rapports d'examen concernant les espèces sélectionnées figurant à l'Annexe I (*Addax nasomaculatus*, *Gazella dorcas*, *Gazella leptoceros*, *Chlamydotis undulata*, *Numenius tenuirostris*, *Dendroica kirtlandii*, *Bos sauveli* ainsi que les populations indo-pacifiques de tortues marines).
9. Plan de projet pour un document sur les obstacles artificiels aux migrations
10. Propositions pour des amendements aux Annexes I et II
11. Propositions pour un mécanisme d'examen des Annexes de la CMS
12. Contributions du Conseil scientifique à une stratégie pour le futur développement de la Convention
  - y compris une évaluation de l'importance relative des Etats de l'aire de répartition par rapport à la fréquence des passages d'espèces migratrices dans le cadre de leur juridiction
13. Organisation d'un symposium scientifique qui doit avoir lieu durant la quatrième session de la Conférence des Parties
14. Conséquences pour la CMS des travaux effectués par l'UICN sur des "Catégories de menaces"
15. Liste des noms communs des espèces couvertes par la Convention
16. Date et lieu de la prochaine réunion du Conseil scientifique
17. Questions diverses

## **Recommandations du Conseil scientifique concernant la recherche sur les petits cétacés**

*Alors que* la Convention de Bonn est intéressée par les populations d'animaux sauvages qui migrent à travers les frontières internationales ;

*Alors que* la Convention de Bonn et certains Accords nationaux et internationaux existants et envisagés sous ses auspices comprennent de petits cétacés ;

*Tout en reconnaissant que* le comportement migrateur de la plupart des petits cétacés dans la majorité des régions est très peu connu du point de vue scientifique, ce qui rend la nature et l'étendue des problèmes de conservation à l'échelle mondiale difficiles à déterminer et rend la coopération régionale et internationale difficile à réaliser ;

Il est décidé que les Parties à la Convention de Bonn sont instamment priées d'entreprendre des études scientifiques pour évaluer et décrire les migrations de petits cétacés dans leurs eaux en donnant la priorité aux espèces et populations ayant un statut menacé ou incertain ;

En outre, il est décidé que les Etats membres disposant des connaissances techniques et des ressources nécessaires pour de telles études doivent conseiller et aider les autres membres à planifier et à réaliser les études nécessaires, notamment, par exemple : enquêtes visuelles conduites sur plusieurs saisons et années, marquage, utilisation de repères naturels, poursuite radio conventionnelle ou poursuite radio par satellite.

## Petits cétacés marins du Sud-est asiatique et de la région indo-malaise

(document préparé par le Dr. Perrin)

**Espèces migratrices qui peuvent ou qui pourraient bénéficier d'une recherche et d'une évaluation en matière de conservation :**

<i>Tursiops truncatus</i>	II*
<i>Stenella attenuata</i>	II*
<i>Stenella longirostris</i>	II*
<i>Stenella coeruleoalba</i>	II*
<i>Delphinus delphis</i>	II*
<i>Globicephala macrorhynchus</i>	
<i>Grampus griseus</i>	II*
<i>Peponocephala electra</i>	
<i>Pseudorca crassidens</i>	
<i>Steno bredanensis</i>	
<i>Lagenodelphis hosei</i>	
autres ?	

\* mais quelques populations seulement figurent actuellement sur la liste de l'Annexe II

### Problèmes

1. Captures accidentelles dans les pêcheries — augmentant rapidement (partiellement documentées)
2. Captures provoquées (partiellement documentées)
3. Captures d'animaux vivants (en Thaïlande et ailleurs)
4. Très mauvaise connaissance de la faune (répartition et abondance)
5. Surexploitation éventuelle de certaines populations (abondance et captures doivent être mieux documentées)

### Etats de l'aire de répartition

Parties à la CMS : Australie, Royaume-Uni (Hong Kong), Portugal (Macao)

Signataires : Philippines

Autres : Brunei Darussalam, Cambodge, Chine (côtes sud) y compris Taïwan, Indonésie, Malaisie, Singapour, Thaïlande, Viet Nam

Voir également : "REPORT OF IWC SUB-COMMITTEE ON SMALL CETACEANS" (KYOTO, 1993)

## Accords éventuels à élaborer pour les espèces de l'Annexe II

### Espèces/groupes

Dauphins des rivières du Cameroun/lamantins d'Afrique de l'ouest	Sylla
Mammifères sahélo-sahariens	Groupe de travail
Eléphants d'Afrique	
Chiens sauvages	Sylla (peut-être)
Rapaces d'Afrique	(incorporation éventuelle dans AEWA)
Tortues marines (Afrique de l'ouest)	
Guépards	
Gorilles ssp	Ngog
Chimpanzé	Sylla
Chauves-souris d'Afrique	
Elans de Derby	Sylla
Pélicans (mondialement)	incorporation dans AEWA/AAWA
Rapaces d'Asie	(incorporation éventuelle dans AEWA/AAWA)
Chauves-souris fructivores (Asie)	
Petits cétacés (Asie du sud-est – cf. Annexe 5)	Perrin
Tortues marines (région indo-pacifique)	Weaver
Outarde houbara	Groupe de travail
Espèces côtières de Patagonie	Schlatter
Espèces de l'altiplano (flamands)	Schlatter
Oiseaux d'eau d'Amérique du sud (méridionale)	Schlatter
Lamantins (Amérique)	
Phoques moines de Méditerranée	
Grande outarde	Bankovics
Autres oiseaux migrateurs d'Europe	(incorporation dans AEWA)
Albatros/autres oiseaux océaniques (mondialement)	Weaver (Océanie) / Vaz Ferreira

### Espèces migratrices fluviales

Mekong	Edelstam
Pantanal / La Plata	Vaz Ferreira/Schlatter
Danube	
Rivières de la péninsule ibérique	

### Notes :

Les suggestions concernant les candidatures éventuelles à des Accords sont indiquées dans la colonne de gauche. La colonne de droite indique le nom d'un Conseiller qui s'est proposé pour préparer pour la prochaine réunion un document de base sur les espèces ou les groupes et pour rechercher les possibilités de mise au point d'un Accord. Dans certains cas, il ne s'est trouvé aucun Conseiller pour effectuer ce travail. Dans d'autres, le Conseil a décidé de prendre d'autres mesures, par exemple les espèces ou les groupes pourraient être éventuellement incorporés dans un des Accords en cours de mise au point: l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique/Eurasie (*African/ Eurasian Waterfowl Agreement – AEWA*) ou l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Asie/Australasie (*Asian/Australasian Waterfowl Agreement – AAWA*).

## Recommandations du Conseil scientifique concernant des actions concertées pour les espèces figurant à l'Annexe I

(cf. Résolution 3.2, paragraphe 4, de la troisième session de la Conférence des Parties)

1. Le Conseil scientifique a réitéré l'urgente nécessité de promouvoir et de favoriser une action concertée en application des dispositions de la Convention de Bonn pour les espèces figurant à l'Annexe I.
2. Le Conseil a donc souligné à nouveau l'importance particulière de mettre en oeuvre la Résolution 3.2, paragraphe 4, de la troisième session de la Conférence des Parties.
3. Le Conseil a noté qu'une telle mesure, pour être totalement efficace, doit s'appliquer à un petit nombre d'espèces très menacées pour lesquelles une mesure en application de la Convention de Bonn est possible et adéquate.
4. Le Conseil a examiné la liste des espèces prioritaires identifiées par la troisième session de la Conférence des Parties comme devant faire l'objet d'une attention particulière au titre de la Résolution 3.2 afin de déterminer celles qui devraient et pourraient pratiquement, au sens du paragraphe 4, faire l'objet d'une action concertée de la part des Parties.
5. De ces espèces, le Conseil scientifique a identifié les suivantes comme répondant à ces conditions : *Addax nasomaculatus*, *Gazella dorcas*, *Gazella leptoceros*, *Chlamydotis undulata*, *Numenius tenuirostris* et les tortues marines de la région indo-pacifique. Le Conseil scientifique estime que *Dendroica kirtlandii* et *Bos sauveli* ne répondent pas, dans l'ensemble, à ces critères étant donné qu'aucun Etat de l'aire de répartition de ces espèces n'est Partie à la Convention.
6. Des espèces identifiées, le Conseil scientifique :
  - a noté que *Numenius tenuirostris* est actuellement l'objet d'une action concertée conformément à la Résolution 3.2, paragraphe 4 ;
  - a délégué à un groupe de travail spécial qu'il a constitué – comprenant les Conseillers de la Belgique, du Cameroun, de la Communauté européenne, de la France et le Dr. Pfeffer, Conseiller nommé par la Conférence – la tâche de préparer un Plan d'action concertée pour les antilopes de la région sahélo-saharienne ;
  - a demandé expressément l'élaboration de plans analogues pour *Chlamydotis undulata* et les tortues marines de la région indo-pacifique.
7. Le Conseil scientifique a, en outre, examiné l'Annexe I afin d'identifier d'autres espèces qui pourraient nécessiter des actions concertées au titre de la Résolution 3.2. A cet effet, il a choisi : *Monachus monachus*, *Gazella dama*, *Chloephaga rubidiceps* et *Grus leucogeranus*.
8. Le Conseil scientifique a pris également en considération des espèces qui ne figurent pas actuellement à l'Annexe I mais qui semblent avoir un besoin urgent d'action concertée. A partir des preuves avancées, le Conseil a choisi : *Otis tarda*, *Oryx dammah*, *Chlamydotis undulata* (la totalité de l'espèce) et *Oxyura leucocephala*.
9. Le Conseil scientifique recommande donc à la Conférence des Parties l'insertion de *Monachus monachus*, *Gazella dama*, *Chloephaga rubidiceps*, *Grus leucogeranus* parmi les espèces à examiner au titre des paragraphes 1 et 4 de la Résolution 3.2.
10. Le Conseil scientifique a en outre recommandé à la Conférence des Parties l'examen de : *Otis tarda*, *Oryx dammah*, *Chlamydotis undulata* (la totalité de l'espèce) et *Oxyura leucocephala*, sous réserve de la soumission et de l'acceptation d'une recommandation formelle concernant leur inscription à l'Annexe I. Le Conseil recommande que, si les espèces sont inscrites à l'Annexe I, elles soient aussi retenues dans l'Annexe II afin d'encourager la conclusion d'Accords.

## Plan révisé du document sur les obstacles artificiels aux migrations

1. Introduction, concepts de résistance et d'adéquation à l'environnement
2. Paysages modifiés
  - 2.1 L'eau
  - 2.2 La terre (y compris l'établissement de zones urbaines)
3. Obstacles locaux (par exemple : structures "permanentes") et conséquences éventuelles
  - 3.1 Dans l'eau
    - 3.1.1 Barrages hydroélectriques
    - 3.1.2 Déversoirs, égouts et écluses
    - 3.1.3 Barrages
  - 3.2 Sur terre
    - 3.2.1 Barrières (par exemple barrières vétérinaires)
    - 3.2.2 Routes principales
    - 3.2.3 Canaux
    - 3.2.4 Fossés (brefs commentaires : moins importants pour les migrations internationales)
    - 3.2.5 Pipelines (pétrole, gaz) (brefs commentaires)
    - 3.2.6 Lignes électriques aériennes à haute tension, pylônes (brefs commentaires)
    - 3.2.7 Autres structures élevées (tours de télévision et de radio)
4. Etudes de cas
  - exemples de chaque type d'obstacle
5. Mesures palliatives, recommandations
  - 5.1 générales
    - planification physique, EIA, enquêtes initiales, détermination de la variabilité génétique
  - 5.2 particulières
    - mesures visant à atténuer les nuisances pendant les travaux de construction
    - caractéristiques de conception : échelles à poissons, création de zones de conservation semi-naturelles, etc.
6. Conclusions relatives aux objectifs de la Convention de Bonn

## **Projet de résolution sur les directives pour l'application de l'expression "en danger"**

(préparé par le Conseil scientifique pour l'examen de la Conférence des Parties)

Le Conseil scientifique a examiné à sa quatrième réunion (Bonn, 17-19 mai 1993) une proposition de l'UICN pour la révision de ses "catégories de menaces" pour les espèces. La proposition est encore à l'examen par l'UICN dont l'Assemblée générale pourrait adopter les nouveaux critères en janvier 1994.

Des inquiétudes ont été exprimées au sujet des implications possibles pour la CMS de la nouvelle définition par l'UICN de l'expression "en danger". Plusieurs Conseillers sont d'avis que la CMS devrait se désolidariser de la définition donnée par l'UICN mais un Conseiller a estimé qu'il était prématuré de prendre maintenant la décision de couper les liens de la CMS avec les critères de l'UICN appliqués en 1988 étant donné que les nouveaux critères sont encore en cours de mise au point. Il a été décidé que les Conseillers devaient envoyer individuellement leurs commentaires sur les critères à l'UICN, et qu'un groupe de travail de cinq Conseillers devait préparer un document pour la prochaine réunion du Conseil. En outre, à la demande du Conseil, le Dr. Ford a préparé le projet de résolution ci-après qui pourrait servir à rompre le lien avec la définition de l'UICN si cette mesure était approuvée par le Conseil scientifique et la Conférence des Parties à leurs prochaines réunions respectives.

### *Projet de résolution sur les directives pour l'application de l'expression "en danger"*

*Reconnaissant* que l'expression "en danger" est interprétée à l'Article I.1.(e) de la Convention ;

*Reconnaissant* qu'un certain nombre d'espèces actuellement énumérées à l'Annexe I ne sont pas classées comme étant "en danger" par l'UICN mais bénéficient de la protection offerte par leur inclusion dans l'Annexe I ;

*Considérant* qu'il n'est pas judicieux que la responsabilité de l'interprétation d'une expression-clé dans le texte de la Convention soit assignée à une autre organisation ;

La quatrième session de la Conférence des Parties par la présente :

REJETTE l'alinéa 1(b) de la résolution 2.2. de la Conférence.

Note : Si, à sa prochaine réunion, le Conseil scientifique décide d'élaborer d'autres directives pour l'application de l'expression "en danger", d'autres paragraphes d'application pourront être insérés.

#### Commentaires du Secrétariat

Il pourrait ne pas être avantageux pour l'UICN et la CMS d'avoir des définitions différentes, peut-être incompatibles, de l'expression "en danger". Si une approche commune est souhaitable, l'interprétation sur laquelle se mettront enfin d'accord le Conseil scientifique et en dernier lieu la Conférence des Parties ne doit pas contredire la définition déjà donnée dans le texte de la Convention.

Le Secrétariat pense que le projet de résolution ci-dessus fera l'objet d'un examen de la part du groupe de travail dans le contexte de son rapport au Conseil qui devrait comporter notamment une évaluation de la version définitive de la définition de l'UICN. Les considérations suivantes pourraient être examinées par le groupe de travail afin de trouver une solution appropriée :

1. En adoptant la Résolution 2.2, la Conférence des Parties a estimé, semble-t-il, que la définition de l'expression "en danger" dans l'Article I 1.(e) n'était pas suffisamment explicite en soi. Si la définition qui figure dans le texte est maintenant considérée comme adéquate, la justification doit en être donnée.

2. Si la version définitive de la nouvelle définition de l'UICN de l'expression "en danger" devient une interprétation adéquate de ce que veut exprimer l'Article I 1.(e) de la Convention, on pourrait envisager une proposition pour amender la Résolution 2.2.dans ce sens.

3. Si la nouvelle définition de l'UICN n'est pas acceptable, la Conférence pourrait envisager :

a) de laisser inchangée la Résolution 2.2 (liant la CMS à la définition de l'expression "en danger" de l'UICN (1988)) ou

b) d'amender la Résolution 2.2 de manière à ce qu'elle stipule explicitement la définition ci-après de l'expression "en danger" (ou une variante éventuelle) qui figure dans la Liste rouge UICN des animaux menacés (1988) mais qu'elle élimine la mention de la Liste rouge UICN (1988) qui est en tout cas périmée :

**EN DANGER :**

"Les taxons en danger d'extinction et dont la survie est compromise si les causes n'en sont pas éliminées.

Cette catégorie comprend des taxons dont le nombre a été réduit à un niveau critique ou dont les habitats ont été réduits dans de telles proportions qu'ils sont considérés comme étant en danger immédiat d'extinction. Elle comprend également des taxons qui peuvent être éteints mais qui ont été vus définitivement à l'état sauvage dans les 50 dernières années".

## Commentaires concernant le document sur la stratégie pour le futur développement de la Convention

(cf. version abrégée : document CMS/ScC.4/12)

- Le paragraphe 86, concernant la définition de l'expression "en danger" devrait être rédigé à nouveau afin de tenir compte de la décision prise à la présente réunion.
- Notant qu'une proposition visant à supprimer un certain nombre d'espèces des Annexes à la dernière réunion avait été retirée essentiellement du fait d'un manque de renseignements, le Dr. Edelstam a proposé qu'une meilleure documentation sur la justification des propositions de suppression soit fournie à l'avenir.
- Le Dr. Devillers a estimé que la Section 5.1 devrait donner plus d'importance aux actions concertées demandées dans la Résolution 3.2, paragraphe 4. Le Dr. Moser était d'avis que cette section devrait également tenir compte d'une vision à long terme de l'utilité de rapports d'études comportant peut-être la création d'une base de données.
- La proposition qui figure au paragraphe 95 pour recueillir des renseignements sur des projets existants parrainés par d'autres organisations et relatifs aux espèces migratrices a été considérée comme étant trop ambitieuse ; une approche plus pragmatique était nécessaire (par exemple demander aux autres organisations de faire rapport à la CMS).
- Le Dr. Ford a vigoureusement appuyé l'idée de créer un "Fonds pour la conservation des espèces migratrices" spécial par lequel seraient financés de petits projets en faveur des espèces migratrices ; cependant, le Secrétariat a noté qu'une certaine opposition à cette idée s'était manifestée au sein du Comité permanent.
- Le Dr. Schlatter a souligné l'importance des rapports de Parties. L'idée de préparer une synthèse de rapport a recueilli un certain appui. La synthèse devrait souligner l'état des espèces concernées et fournir une évaluation générale des renseignements recueillis plutôt qu'une critique du rapport de chacune des Parties car les lacunes relevées dans chacun des rapports seraient évidentes. Il a été suggéré que le schéma soit élaboré par le Secrétariat si les ressources le permettent ou, tout au moins, effectué sous sa supervision, mais que seulement un modeste montant soit dépensé à cet effet.
- Il a été décidé que le paragraphe 123 devrait être révisé pour tenir compte des débats qui se sont déroulés à la présente réunion et devrait fournir une vue réaliste de ce qui peut être mis au point par la Convention. Le Dr. Perrin a souligné qu'il y avait maintenant un Accord régional pour les petits cétacés dans le Pacifique tropical oriental conclu par l'intermédiaire de la *Inter-American Tropical Tuna Commission*. Il a convenu d'en envoyer un exemplaire au Secrétariat.
- Le Dr. Schlatter a suggéré que la CMS se serve des réseaux internationaux pour promouvoir la Convention, y compris par exemple une publication FAO/PNUF *Flora, Fauna y Areas Silvestres* publiée à Santiago.
- Le Dr. Ford a proposé d'examiner la relation entre le Conseil scientifique et le Comité scientifique de la Conférence des Parties réunis en session, qui revoit essentiellement les questions débattues par le Conseil scientifiques quelques jours auparavant seulement.
- Les Conseillers ont exprimé plusieurs opinions sur la question de la ou des langue(s) dans laquelle ou dans lesquelles les réunions du Conseil scientifique devraient être menées. Certains Conseillers, tout en reconnaissant le coût élevé de l'interprétation, ont estimé que les débats étaient appauvris par un manque d'interprétation pour les Conseillers francophones et hispanophones. Plusieurs autres ont estimé que des interprétations médiocres – du fait d'un manque de familiarité avec les termes techniques – causent souvent encore plus de malentendus dans ce genre de réunions. Il a été proposé que les documents de base au moins, destinés à une réunion, soient traduits en espagnol et en français.